L'an deux mille vingt-quatre et le 27 mai à 19 heures le Conseil Municipal de la commune de St Antoine l'Abbaye (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme LONGIS Marie-Line, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21/05/2024

<u>Présents</u>: LONGIS Marie-Line, GRENIER Roland, DIDIER Véronique, GARNIER Christian, MILLIAT Véronique MARIN Béatrice, PHILIBERT dit JAIME Michel, VEYRAND Pierre GARCIA Brigitte, GIRAUD Pascale

<u>Excusés/Absents</u>: PUECH Julie représentée par Mme LONGIS Marie-Line, DUC-MAUGE Pascal représentée par PHILIBERT dit JAIME Michel, VILLARD Bernadette représentée par M GRENIER Roland, KUHNE Pablo, JUNIQUE Mathieu, LANOY Julien, CHERON Elodie, JOLLAND Marie-Chantal

Secrétaire de séance : DIDIER Véronique

Ordre du jour:

- Signature du PV du 29 avril 2024.
- Décisions du Maire.
- Délibérations:
 - ✓ Autorisation du Maire pour la négociation de la vente du lac de Chapaize
 - ✓ Travaux de restauration Maison RENEVIER Avenant n°4 : Marché de maitrise d'œuvre
 - ✓ Travaux de restauration Maison Renevier Lot 14 Façades Devis RONQUE et Avenant
 - ✓ Transfert de propriétés des œuvres de collections provenant de l'église abbatiale
 - ✓ Mise en œuvre d'un îlot de senescence sur la Parcelle A903 convention de collaboration avec le Parc Eolien de Dionay
 - ✓ Travaux de réalisation d'un audit énergétique sur la Salle des fêtes du Furands Choix du bureau d'études
 - ✓ Convention de partenariat entre la commune, la Ville de Grenoble, l'Association des amis de l'orgue et la Paroisse
 - ✓ Tarif pour la location des podiums
 - ✓ Création d'un poste d'agent de maîtrise à 35h
 - ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique ppal de 2ème classe à 35h
 - ✓ Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 30h35mn
 - ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 23h30mn

- Divers

1/ Choix du secrétaire de séance.

Mme DIDIER Véronique a été élue à l'unanimité.

2/ Validation et signature des PV du 27 mai 2024

Accepté à l'unanimité

3/ Décisions du Maire

Néant

4/ <u>Autorisation faite au Maire de négocier les conditions d'acquisition de l'étang de</u> Chapaize

Mme le Maire rappelle au membres du conseil municipal que le Syndicat d'irrigation du Sud Grésivaudan (ASA), propriétaire de la retenue de Chapaize sur la rivière du Frison, a cessé l'usage de lac pour approvisionner le réseau d'irrigation suite à l'extension du réseau avec un puisage unique à l'Isère. En conséquent l'ASA cherche à vendre le foncier correspondant au lac et à la retenue mais également à transférer les obligations de gestion au nouvel acquéreur. Mme le Maire propose que celui-ci soit rentre dans le domaine communal et demande à l'assemblée de lui donner l'autorisation de négocier l'acquisition de l'ouvrage avec l'ASA. Accepté à l'unanimité

5/ Travaux de restauration Maison RENEVIER - Avenant n°4: Marché de maitrise d'œuvre

Madame Le Maire informe que le montant du marché initial de maîtrise d'œuvre doit être revu en plus-value des honoraires afin de permettre le dépôt d'un permis modificatif suite à la mise en place de du Guide de recommandation des façades, la conception de mobilier et gestion administrative et la majoration suite au retard du chantier. Elle propose de valider l'avenant n° 4 pour un montant de 5 611.50 € HT soit 6 733.80 € TTC.

Accepté avec 3 Abstentions

6/ Marché de rénovation maison Renevier — Avenant n°3 au lot n°14 Façade - Entreprise RONQUE Gaël

Madame Le Maire informe que le montant du marché initial de travaux doit être revu en plus-value pour travaux supplémentaires afin de permettre la réalisation d'enduit supplémentaires sur la façade sur des parties non prévues initialement et rendu obligatoire suite à la réalisation des travaux des corps d'états précédent. Mme le Maire propose donc de valider l'avenant n°3 pour le montant de 3 150 € HT soit 3 780 € TTC

Accepté à l'unanimité

7/ Transfert de propriétés des œuvres de collections provenant de l'église abbatiale

Mme le Maire rappelle au membres du conseil municipal que suite à la réalisation de la première tranche des travaux de restauration de la façade occidentale de l'église de Saint-Antoine-l'Abbaye, plusieurs pierres ont été remplacées. Certains blocs déposés ont été mis à l'abri au musée le temps des travaux par le Département en accord avec la commune. Celui-ci demande aujourd'hui à la commune le transfert de propriété de ces éléments lapidaires afin que par le biais de son service, le musée de Saint-Antoine- l'Abbaye, puisse ainsi œuvrer à une conservation pérenne de ces objets et être conservés à titre documentaire, ceci afin de permettre leur étude et leur valorisation. Accepté à l'unanimité

8/ Mise en œuvre d'un îlot de senescence sur la Parcelle A903 – convention de collaboration avec le Parc Eolien de Dionay

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet éolien de Dionay il y a lieu d'établir une convention de collaboration avec la société EDP pour la mise en œuvre d'un îlot de senescence. Cet îlot de sénescence correspond à une zone forestière laissée en vieillissement naturel, favorisant ainsi l'apparition de bois morts sur pied et au sol. L'objectif est d'assurer le développement d'un réseau d'arbres vieillissants et/ou dépérissant, sous forme d'arbres isolés ou d'îlots, afin d'assurer une continuité favorable à la préservation et au développement de Dicranum Viridis. Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles les Parties collaboreront en vue de la mise en œuvre de la Mesure de compensation sur 1,9 hectares situés au Nord de la parcelle A903.

Mme le Maire précise qu'en contrepartie de l'engagement de la commune en tant que Propriétaire, à mettre en place un ilot de sénescence, la Société versera une compensation de quinze mille euros. Accepté à l'unanimité

<u>9/ Travaux de réalisation d'un audit énergétique sur la Salle des fêtes du Furand —</u> Choix du bureau d'études

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il y à lieu de choisir le bureau d'études qui réalisera un audit énergétique sur le bâtiment de la Salle des Fêtes, avec la réalisation de plusieurs scénarios, pour permettre une aide à la décision pour la Commune, propriétaire du bâtiment, afin de définir le programme de travaux prévisionnel et les investissements à programmer. Mme le Maire présente 2 devis soit l'entreprise TEB pour 4 400 € HT et l'entreprise TIMEOV pour 6 580 € HT. Elle propose de retenir la moins disante soit TTEB pour 4 400 € HT. Accepté à l'unanimité

10/ Convention de partenariat entre la commune, la Ville de Grenoble, l'Association des amis de l'orgue et la Paroisse

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir les conditions dans lesquelles le conservatoire de Grenoble, la Commune, l'Association des Amis de l'Orgue et la Paroisse St-Luc en Sud-Grésivaudan collaborent afin de permettre aux élèves du Conservatoire d'accéder à l'orgue situé dans l'Abbatiale de St-Antoine-L'Abbaye pour l'ensemble des répétitions et du concert qui doit avoir lieu le dimanche 23 juin 2024 à 17h00. Pour ce faire il est nécessaire de signer une convention règlementant cette collaboration.

Accepté à l'unanimité

11/ Tarif pour la location des podiums

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'instaurer une tarification pour permettre la location de nos praticables de scène uniquement sur la commune de St-Antoine l'Abbaye comme suit :

	Par évènement		
	1 ^{er} jour d'utilisation	Par jours supplémentaires d'utilisation	Caution
Associations Antonines (hors manifestation annuelle prévue dans le programme communal): Le podium sera installé par le locataire. Les éléments seront enlevés par le locataire à la zone technique. Prix pour 6 à 8 modules	70 €	50 €	500 €
Habitants antonins et Entreprises antonines Le podium sera installé par le locataire. Les éléments seront enlevés par le locataire à la zone technique. Prix pour 6 à 8 modules	70 €	50 €	500 €

Accepté à l'unanimité

12/ Création d'un poste d'agent de maîtrise à 35h

Mme le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'agent de maîtrise à 35h suite la demande de promotion interne déposée par l'adjoint technique principal de 2eme classe et son inscription sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne.

Accepté à l'unanimité

13/ Suppression d'un poste d'adjoint technique ppal de 2ème classe à 35h

Reporté à un prochain CM

14/ Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 30h35mn

Mme le Maire propose la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet à 30h35mn suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent au poste de cantinière afin de lui permettre d'effectuer l'encadrement des enfants sur le temps des mercredis périscolaire dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs à compter du 01/09/2024

Accepté à l'unanimité

15/ Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 23h30mn

Reporté à un prochain CM

16/ Divers

- ✓ Planning des élections du 09/06/2024 à compléter et rappel des règles de la tenue du bureau de vote à l'ensemble des conseillers municipaux
- ✓ Inauguration du City stade et de l'aire de jeux pour enfants très bon retour
- ✓ Point sur le Trail des moines : tout s'est bien déroulé
- ✓ Inauguration du Tableau du Bourg le 05/06/2024 à 18h
- ✓ Point Véronique MILLIAT recherche de financement pour les éclairistes du noël des lumières en cours
- ✓ Point Véronique DIDIER sur le rangement des archives à Dionay avec Mr Vincent-Caboud : Toutes les boites d'archives ont été transféré à St-Antoine l'Abbaye et codifié selon la règlementation en vigueur. Elle propose d'organiser des consultations de ces archives et de pouvoir exposer sous verre un registre ancien retrouvé.
- ✓ Pour info :
 - O Recrutement d'une assistante administrative en cdd pour le remplacement d'un congé maternité à l'accueil du secrétariat de mairie
 - Recherche en cours pour le remplacement d'un poste disponible à la médiathèque à partir de septembre 2024 à mi-temps

Séance levée à 21h10

Prochains Conseil Municipal: Lundi 8 juillet 2024 19h00

Signatures:

Mme le Maire,

Mme LONGIS Marie-Line

Le secrétaire,

Mme DIDIER Véronique